



# Procès Verbal du Bureau Communautaire

**Jeudi 19 Février 2026**

**SERVICES GÉNÉRAUX**

**PÔLE DÉVELOPPEMENT**

SERVICES :

CULTURE  
ECONOMIE & AGRICULTURE  
ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE  
ACTION SOCIALE & MOBILITÉ  
TOURISME  
PETITES VILLES DE DEMAIN  
HABITAT  
SANTÉ

**PÔLE  
MARCHÉS PUBLICS,  
DOMAINE JURIDIQUE ET  
CONTENTIEUX**

**PÔLE  
RESSOURCES HUMAINES**

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL  
ATELIER ET  
CHANTIER INSERTION  
SÉCURITÉ & PRÉVENTION

**PÔLE FINANCES**

**PÔLE TECHNIQUE**

SERVICES :

ASSAINISSEMENT  
DÉCHETS MÉNAGERS  
VOIRIE  
BÂTIMENT  
GEMAPI  
URBANISME  
TRAVAUX

L'an deux mille vingt-six, le **Jeudi 19 Février**, à dix-sept heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du siège social à Moulins-Engilbert sous la Présidence de Serge CAILLOT.

**Présents :**

Serge CAILLOT, Antoine-Audoine MAGGIAR, Annick BERTRAND, Didier BOURLON, Pierre TISSIER-MARLOT, Jean-Christophe SAVE, Marie-Claire RANVIER, Dominique STRIESKA, Michel MARIE, David BONGARD, Serge DUCREUZOT, Jean-Paul LAMBOURG, Michel MULOT

**Absents excusés :** /

**Étaient également présents :** Maëlle GRANGEON, DGS.

**Secrétaire de séance :** Dominique STRIESKA

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 13
- Procurations : 0
- Qui ont pris part aux délibérations : 13

\*\*\*\*\*

## Ordre du jour :

<b>Pôle/service</b>	<b>Compétence</b>	<b>Objet de la délibération</b>
Direction générale	Services généraux	<b>Adoption du PV du BC du 5 février 2026</b>
Finances	Services généraux	<b>CFU 2025</b>
Finances	Services généraux	<b>Affectation de résultats</b>
Finances	Services généraux	<b>Budget 2026</b>
Finances	Services généraux	<b>Vote des taux de la fiscalité</b>
Finances	Services généraux	<b>Tarif 2026 de la REOM</b>
RH	OT	<b>Remplacement mi-temps thérapeutique BIT de Cercy-la-Tour</b>
RH	Déchets ménagers	<b>Recrutement d'un chef d'équipe des déchetteries</b>
RH	Déchets ménagers	<b>Recrutement de Gardiens de déchetteries Emplois saisonniers</b>
RH	Déchets ménagers	<b>Recrutement de Gardiens de déchetteries Emplois permanents à temps non complet (26/35ème, 28/35ème, 6/35ème)</b>
RH	Déchets ménagers	<b>Demande de titularisation d'un agent REOM</b>
RH	Enfance - Jeunesse - Mobilité	<b>Recrutement d'une coordinatrice enfance jeunesse et mobilité</b>
Commande publique	Services généraux	<b>Devis sur le diagnostic du climat social</b>
Commande publique	Tourisme	<b>Marché des boucles cyclo-touristiques</b>
Commande publique	Services généraux	<b>Proposition AMO logiciels</b>
Commande publique	Santé	<b>Marché de travaux de la Maison de Santé de Luzy</b>
Commande publique	Santé	<b>Avenant au marché de travaux de la Maison de santé de Moulins-Engilbert – lot n°4</b>
Commande publique	Social	<b>Marché de travaux de la micro-crèche</b>
Commande publique	Social	<b>Changement des volets de la maison des générations</b>
Commande publique	Voirie	<b>Marché de travaux de voirie 2026</b>
Commande publique	Voirie	<b>Maîtrise d'œuvre et études pour les ouvrages d'art</b>
Commande publique	Tourisme	<b>Publication du marché de travaux de l'étang de chèvres</b>
Commande publique	Assainissement	<b>Marché de travaux de la rue Champmartin</b>

Commande publique	Assainissement	<b>Remplacement du dégrilleur de la station de Fours</b>
Commande publique	Assainissement	<b>Réhabilitation du poste de relevage du Camping de Panneçot - Limanton</b>
Commande publique	Assainissement	<b>Publication du marché de diagnostic global des systèmes d'assainissement</b>
Commande publique	Economie	<b>ZAE de Luzy Etude environnementale et diagnostic zone humide</b>
Commande publique	Mobilité	<b>Marché d'acquisition des véhicules autopartage</b>
Mobilité	Mobilité	<b>Convention avec les communes pour l'autopartage (gestion et financement)</b>
Culture	Culture	<b>Attribution des subventions aux associations culturelles</b>
Culture	Culture	<b>Saison culturelle</b>
OT	OT	<b>Avenant à la convention d'objectifs de l'Office de tourisme</b>
Patrimoine	Santé	<b>Avenant au bail de la Croix rouge à la Maison de santé de Chatillon-en-Bazois</b>
Patrimoine	Santé	<b>Bail avec les infirmières à la Maison de santé de Chatillon-en-Bazois</b>
Patrimoine	Santé	<b>Convention avec les professionnels de santé de la MSP de Luzy</b>
Santé	Santé	<b>Aide à l'installation de médecin à Cercy La Tour</b>
Urbanisme	Urbanisme	<b>Révision allégée du PLU de Cercy La Tour</b>
Urbanisme	Urbanisme	<b>Modification simplifiée du PLU de Luzy</b>
Urbanisme	Urbanisme	<b>Modification du règlement de la ZAE Alluy</b>

\*\*\*\*\*

## Délibérations du Bureau Communautaire du 19 Février 2026

**Secrétaire de séance : Mme Dominique STRIESKA**

<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Pôle/service</b>	<b>Compétence</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>DECISION DU BUREAU</b>	<b>Nombre de voix</b>
2026_BU_021	19/02/2026	Direction générale	Services généraux	<b>Adoption du PV du BC du 5 février 2026</b>	Approuvé	Unanimité
2026_BU_022	19/02/2026	RH	OT	<b>Remplacement mi-temps thérapeutique BIT de Cercy-la-Tour</b>	Approuvé	Unanimité
2026_BU_023	19/02/2026	RH	Déchets ménagers	<b>Recrutement d'un chef d'équipe des déchetteries</b>	Approuvé	Unanimité
2026_BU_024	19/02/2026	RH	Déchets ménagers	<b>Recrutement de Gardiens de déchetteries Emplois saisonniers</b>	Approuvé	Unanimité

2026_BU_025	19/02/2026	RH	Déchets ménagers	Recrutement de Gardiens de déchetteries Emplois permanents à temps non complet (26/35ème, 28/35ème, 6/35ème)	Approuvé	Unanimité
2026_BU_026	19/02/2026	RH	Enfance - Jeunesse - Mobilité	Recrutement d'une coordinatrice enfance jeunesse et mobilité	/	/
2026_BU_027	19/02/2026	Commande publique	Services généraux	Devis sur le diagnostic du climat social	Approuvé	Unanimité
2026_BU_028	19/02/2026	Commande publique	Services généraux	Proposition AMO logiciels	Approuvé	Unanimité
2026_BU_029	19/02/2026	Commande publique	Santé	Avenant au marché de travaux de la Maison de santé de Moulins-Engilbert Lot N° 4	Approuvé	Unanimité
2026_BU_030	19/02/2026	Commande publique	Social	Changement des volets de la maison des générations	Approuvé	Unanimité
2026_BU_031	19/02/2026	Commande publique	Voirie	Maîtrise d'œuvre et études pour les ouvrages d'art	/	/
2026_BU_032	19/02/2026	Commande publique	Assainissement	Avenant au marché de travaux de réhabilitation de la station d'épuration de St Honoré les Bains	Approuvé	Unanimité
2026_BU_033	19/02/2026	Commande publique	Assainissement	Remplacement du dégrilleur de la station de Fours	Approuvé	Unanimité
2026_BU_034	19/02/2026	Commande publique	Assainissement	Réhabilitation du poste de relevage du Camping de Panneçot - Limanton	Approuvé	Unanimité
2026-BU-035	19/02/2026	Commande publique	Economie	ZAE de Luzy Etude environnementale et diagnostic zone humide	Approuvé	Unanimité
2026-BU-036	19/02/2026	Commande publique	Ecole de production	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre	Approuvé	Unanimité
2026-BU-037	19/02/2026	Commande publique	Ecole de production	Installation d'une bâche à incendie	Approuvé	Unanimité
2026_BU_038	19/02/2026	OT	OT	Avenant à la convention d'objectifs de l'Office de tourisme	Approuvé	Unanimité
2026_BU_039	19/02/2026	OT	OT	Tarifs boutique OT Rives du Morvan	Approuvé	Unanimité
2026_BU_040	19/02/2026	Patrimoine	Santé	Avenant au bail de la Croix rouge à la Maison de santé de Chatillon-en-Bazois	Approuvé	Unanimité
2026_BU_041	19/02/2026	Patrimoine	Santé	Bail avec les infirmières à la Maison de santé de Chatillon-en-Bazois	Approuvé	Unanimité

2026_BU_042	19/02/2026	Patrimoine	Santé	Convention avec les professionnels de santé de la MSP de Luzy	Approuvé	Unanimité
2026_BU_043	19/02/2026	Patrimoine	Santé	Convention de mise à disposition du parking de la maison de santé de Châtilion en Bazois	Approuvé	Unanimité

\*\*\*\*\*

## **Direction Générale**

### **Services Généraux – Adoption du PV du BC du 5 Février 2026**

**2026\_BU\_021**

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier bureau communautaire.

M. Maggiar fait part de corrections.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 5 Février 2026 modifié.**

## **Finances**

### **Services Généraux - CFU 2025**

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les éléments du Compte financier unique 2025.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver le compte financier unique des budgets de la CCBLM.**

### **Services généraux – Affectation de résultats**

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les affectations de résultats 2025.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver l'affectation de résultats.**

### **Services Généraux – Budget 2026**

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, présente les propositions de budget 2026.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver le budget 2026.**

### **Services généraux – Vote des taux de la fiscalité**

La date limite de vote des taux de la fiscalité directe locale - délibérations et états 1259- (article 1639A CGI) est le 30 avril 2026. Le budget a été monté sans augmentation des taux d'imposition. L'état 1259 ne sera envoyé que mi-mars par les services de la DGFIP.

Par conséquent, les taux d'imposition seront votés en avril après les élections.

## Déchets ménagers – Tarif 2026 de la REOM

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique qu'il convient de voter le tarif de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2026.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver le tarif 2026 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.**

## Ressources Humaines

### Office de Tourisme – Remplacement mi-temps thérapeutique BIT de Cercy la Tour

2026\_BU\_022

Monsieur le Président explique qu'un conseiller en séjour à temps non complet à 23/35<sup>ème</sup>, annualisé à l'office de tourisme, a demandé un temps partiel thérapeutique à partir du 02 mars 2026 pour une durée de 3 mois. Ce dispositif peut être renouvelé tous les 3 mois jusqu'à un an.

A savoir que les amplitudes horaires d'ouverture du BIT d'avril à juin et septembre sont de 35h30 et de 41h30 en juillet – août :

- Avril au 30 juin et septembre : du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h30, samedi 9h-12h.
- Juillet et août : lundi : 14h-18h, mardi au samedi : 9h30-12h30 et 13h30-18h

Financièrement, pour les agents contractuels, le code de la sécurité sociale prévoit le versement des indemnités journalières, en cas de travail à temps partiel pour motif thérapeutique, dans les cas suivants :

- Le maintien au travail ou la reprise du travail et le travail effectué sont reconnus comme étant de nature à favoriser l'amélioration de l'état de santé de l'assuré ;
- L'assuré doit faire l'objet d'une rééducation ou d'une réadaptation professionnelle pour recouvrer un emploi compatible avec son état de santé.

Cependant, il est nécessaire que le médecin conseil de la CPAM se prononce sur l'octroi du temps partiel thérapeutique (et donc sur le maintien des indemnités journalières), pour une durée adaptée à l'état de santé de l'agent.

L'agent perçoit alors la rémunération correspondant à sa quotité de temps de travail à temps partiel, versée par l'employeur territorial, tandis que la caisse de sécurité sociale lui octroie en complément des indemnités journalières (sous réserve que l'agent remplisse les conditions exigées pour y avoir droit).

Par ailleurs, le médecin conseil peut préconiser l'aménagement du temps de travail (matin/ après-midi ; pas de travail le week-end et/ou les jours fériés).

Dans ce contexte, la commission RH du 10 février 2026 propose le recrutement d'un agent en surcroît d'activité à temps complet pour la période estivale d'avril à septembre 2026.

Le pôle RH a budgété la dépense dans la masse salariale prévisionnelle 2026 du budget annexe de l'office de tourisme.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à recruter un agent en surcroît d'activité à temps complet d'avril à septembre 2026.**

### Déchets Ménagers – Recrutement d'un Chef d'équipe des déchetteries

2026\_BU\_023

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire du 13 avril 2023 a délibéré favorablement pour modifier l'organigramme en transformant le poste de responsable de pôle déchets ménagers au grade d'ingénieur (catégorie A) en chef d'équipe des déchetteries au grade d'agent de maîtrise (catégorie C).

Les commissions d'embauche de juillet 2023 et d'octobre 2023 ont été infructueuses. Au moment du vote du budget en 2024, le recrutement a été suspendu. Pour rappel, l'audit organisationnel avait pris en compte ce poste pour le bon fonctionnement du service.

Face aux difficultés du service liées à la charge de travail qui incombe au chef d'équipe des déchetteries, le Président avait proposé aux commissions RH de novembre et décembre 2025 de relancer l'offre d'emploi.

Cependant, Monsieur Michel MULOT, Vice-président délégué aux déchets ménagers, avait préféré que la commission déchets ménagers travaille sur une nouvelle organisation. Il voulait que le service étudie également la piste d'un ou d'une secrétaire qui pourrait aider le chef de service pour les plannings, la transmission d'informations auprès des agents, etc...

La commission des déchets ménagers du 28 janvier dernier souhaite que le poste de chef d'équipe des déchetteries soit prévu au budget prévisionnel 2026 à partir d'avril, le temps de lancer des recrutements.

La commission RH du 10 février dernier a validé cette proposition, le pôle RH a donc budgété la dépense dans la masse salariale prévisionnelle 2026 du budget annexe des déchets ménagers.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder au recrutement d'un chef d'équipe des déchetteries au grade d'agent de maîtrise à temps complet.**

### Déchets Ménagers - Recrutements de Gardiens de déchetteries- Emplois saisonniers

**2026\_BU\_024**

Monsieur le Président explique qu'en raison des congés annuels de cet été, il est proposé, comme tous les ans, de recruter des agents pour la saison. Cependant, la commission déchets ménagers du 28 janvier 2026 a estimé qu'avec l'embauche du chef d'équipe des déchetteries, l'embauche d'un seul emploi saisonnier à temps complet pour 2 mois est nécessaire au lieu de 2 les années précédentes.

La commission RH du 10 février dernier a validé cette proposition et le pôle RH a donc budgété la dépense dans la masse salariale prévisionnelle 2026 du budget annexe des déchets ménagers.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à procéder au recrutement d'un emploi saisonnier au poste de gardien de déchetteries au grade d'adjoint technique à temps complet pour 2 mois.**

### Déchets Ménagers - Recrutements de gardiens de Déchetteries : Emplois permanents à temps non complet (26/35<sup>ème</sup> ; 28/35<sup>ème</sup> ; 6/35<sup>ème</sup>)

**2026\_BU\_025**

Monsieur le Président explique que l'agent d'accueil à la déchetterie, au grade d'adjoint technique à temps non complet à raison de 26/35<sup>ème</sup> n'a pas souhaité renouveler son contrat et a quitté la collectivité à la fin de celui-ci soit le 31 décembre 2025.

La commission déchets ménagers du 28 janvier 2026 a validé le principe d'embaucher l'agent du S2I qui a effectué les remplacements au pied levé cet été et qui est, depuis début janvier, mis à disposition par le S2I.

Par ailleurs, suite à la pérennisation du poste de gardien de déchetteries à 22/35<sup>ème</sup> augmenté à 28/35<sup>ème</sup> (délibération n°2025-CC-210), Monsieur Sébastien JOBERT a conclu un nouveau contrat à 28/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec une période d'essai d'un mois.

En date du 30 janvier 2026, Monsieur Sébastien JOBERT a fait une demande de renouvellement de période d'essai pour un mois, soit du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026. Il a informé le chef de service déchets ménagers qu'il ne continuerait pas à la fin de cette période car il déménageait dans le Sud pour un rapprochement familial. Le mois supplémentaire permet au service de le conserver une semaine de plus dans les effectifs et de lui faire solder ses congés.

Concernant le poste à 6/35<sup>ème</sup> pour le samedi matin, le pôle RH a reçu jusqu'à présent 13 candidatures. La commission d'embauche n'est pas fixée pour le moment.

Ainsi dans ce contexte, la commission RH du 10 février 2026 propose de :

- recruter Monsieur Abdelkader RAHOUAL à temps non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup> au poste de gardien de déchetteries au grade d'adjoint technique,
- publier l'offre de gardien de déchetteries à temps non complet à 26/35<sup>ème</sup>

Le pôle RH a donc budgété la dépense dans la masse salariale prévisionnelle 2026 du budget annexe des déchets ménagers.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**

- décide de recruter Monsieur Abdelkader RAHOUAL à temps non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup> au poste de gardien de déchetteries au grade d'adjoint technique,
- autorise la publication de l'offre de gardien de déchetteries à temps non complet à 26/35<sup>ème</sup> et autorise le Président à procéder au recrutement pour ce poste.

### Finances - Demande de titularisation d'un Agent REOM

Monsieur le Président explique que Madame Charlene ROY, agent REOM, au grade d'adjoint administratif à temps complet a demandé à être titularisée.

La commission RH du 10 février 2026 est favorable à sa titularisation.

**Le bureau communautaire est favorable à la titularisation Madame Charlene ROY.**

### Enfance-Jeunesse et Mobilité – Recrutement d'une Coordinatrice enfance jeunesse et mobilité

2026\_BU\_026

Monsieur le Président explique que la commission d'embauche pour le poste de coordinateur enfance jeunesse et mobilité du 5 février 2026 a retenu la candidature de Madame Emma GERBAULT qui a accepté le poste. En fonction de son préavis, elle devrait intégrer la collectivité au 1<sup>er</sup> avril 2026.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement de Madame Emma GERBAULT au poste de coordinatrice enfance jeunesse et mobilité à temps complet au grade de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.**

### Commande Publique

#### Service Généraux – Devis sur le diagnostic du climat social

2026\_BU\_027

Monsieur le Président explique que, suite à la demande des représentants du personnel, une consultation a été organisée pour élaborer un diagnostic du climat social. Elle comporte les missions suivantes :

Après un entretien avec la Direction Générale et le Président, et avec les représentants du personnel, il conviendra de :

- Rédiger un questionnaire qui sera transmis aux agents

- Transmission aux agents via une procédure garantissant strictement l'anonymat
- Réception et analyse des réponses en vue de produire une synthèse, et, le cas échéant, des préconisations.

Le cabinet prévoira les réunions suivantes :

- Une réunion pour la validation du questionnaire et du calendrier
- Une réunion de restitution

La fin de la consultation était prévue le 11 février. Neuf propositions ont été déposées et examinées par la Commission d'Appel d'Offres le 12 février.

Voici le détail des prix :

Candidat	Prix
ACCA	15 900,00 €
AESATIS	9 250,00 €
AFM CONSULTANT	8 100,00 €
AXIOVAL	7 612,00 €
ESPELIA	9 510,00 €
LILY OF THE VALLEY	5 460,00 €
OBEA	8 910,00 €
QUALISOCIAL	10 950,00 €
SPQR	11 550,00 €

Après discussions en Commission d'Appel d'Offres, 3 offres se détachent et doivent faire l'objet d'examen complémentaires afin qu'une proposition finale soit élaborée :

- AFM consultant
- AXIOVAL
- OBEA.

**Considérant le calendrier et le changement des élus à venir, le bureau communautaire ne donne pas suite à cette demande de devis.**

### Tourisme – Marché des boucles cyclo-touristiques

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique qu'une consultation a été lancée en vue de réaliser la fourniture et pose de signalétique prestation de fournitures et de prestation de service de signalétique touristique dans le cadre de l'opération des « boucles cyclo touristiques » sur la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.

La réalisation de ces boucles cyclables consiste à implanter de la signalisation réglementaire répondant au Cahier des charges national des Véloroutes sur des routes communales ou départementales.

La consultation s'achèvera le 16 février. L'analyse des offres sera examinée à la Commission d'Appel d'Offres du 27 février pour une proposition au Conseil Communautaire le 5 mars.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour retenir l'entreprise chargée de réaliser la signalétique des boucles cyclo-touristiques.**

Monsieur le Président explique, dans le cadre du renouvellement du marché des logiciels de la Communauté de Communes, qui doit prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027, une consultation a été organisée pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage, chargé d'aider la collectivité et les services à réaliser les prestations suivantes :

**TRANCHE FERME**

1° Réaliser un audit exhaustif des outils actuellement en fonction

2° Rédiger un dossier de consultation des entreprises

**TRANCHES OPTIONNELLES :**

TO 1 Analyse des offres

TO 2 Assister à la mise en œuvre du marché

Une seule offre a été déposée par l'ARNIA :

Tranche ferme	Nombre de jours	Prix unitaire HT	Prix HT	TVA	TTC
<b>I° Audit exhaustif des outils actuellement en fonction</b>					
Prise d'information sur l'existant en relation avec les directions concernées	6,00	610,00 €	3 660,00 €	732,00 €	4 392,00 €
Bilan de l'existant	4,00	610,00 €	2 440,00 €	488,00 €	2 928,00 €
Propositions de cahier des charges pour le marché à venir (Avant Projet Définitif) avec 2 à 3 scénarii	4,00	610,00 €	2 440,00 €	488,00 €	2 928,00 €
<b>Total phase 1</b>	<b>14,00</b>	<b>610,00 €</b>	<b>8 540,00 €</b>	<b>1 708,00 €</b>	<b>10 248,00 €</b>

II° Rédaction du dossier de consultation des entreprises	Nombre de jours	Prix unitaire HT	Prix HT	TVA	TTC
Total phase 2	7,00	610,00 €	4 270,00 €	854,00 €	5 124,00 €

<b>Total tranche ferme</b>	<b>21,00</b>	<b>610,00 €</b>	<b>12 810,00 €</b>	<b>2 562,00 €</b>	<b>15 372,00 €</b>
----------------------------	--------------	-----------------	--------------------	-------------------	--------------------

Tranche optionnelle 1	Nombre de jours	Prix unitaire HT	Prix HT	TVA	TTC
Analyse des offres	6,00	610,00 €	3 660,00 €	732,00 €	4 392,00 €
Présentation en CAO	1,00	610,00 €	610,00 €	122,00 €	732,00 €
Assistance à la mise au point du marché	1,00	610,00 €	610,00 €	122,00 €	732,00 €
<b>Total TO 1</b>	<b>8,00</b>	<b>610,00 €</b>	<b>4 880,00 €</b>	<b>976,00 €</b>	<b>5 856,00 €</b>

Tranche optionnelle 2	Nombre de jours	Prix unitaire HT	Prix HT	TVA	TTC
Préparation à la mise en place des outils avec le titulaire du marché	3,00	610,00 €	1 830,00 €	366,00 €	2 196,00 €
Veille migration des données	5,00	610,00 €	3 050,00 €	610,00 €	3 660,00 €
Appui technique à la mise en œuvre effective	24,00	610,00 €	14 640,00 €	2 928,00 €	17 568,00 €
<b>Total TO 2</b>	<b>32,00</b>	<b>610,00 €</b>	<b>19 520,00 €</b>	<b>3 904,00 €</b>	<b>23 424,00 €</b>

<b>Total Tranche ferme et TO1</b>			<b>17 690,00 €</b>	<b>3 538,00 €</b>	<b>21 228,00 €</b>
<b>Total toutes tranches</b>			<b>37 210,00 €</b>	<b>7 442,00 €</b>	<b>44 652,00 €</b>

Le mémoire technique a été analysé par les services, et la Commission d'Appel d'Offres l'a étudiée le 12 février.

Elle propose de retenir l'ARNIA, à ce stade uniquement pour la tranche ferme.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'ARNIA, tranche ferme, pour un montant de 12 810 € HT dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les logiciels.**

### **Santé – Marché de travaux de la Maison de Santé de Luzy**

M. Jean-Paul LAMBOURG, Conseiller communautaire délégué à la santé, rappelle qu'il est prévu :

- Un logement supplémentaire avec chambre, cuisine/séjour, salle de bain, toilettes,
- Un cabinet pédicure-podologue.
- Un bureau d'administration,
- Des WC PMR pour l'étage,
- Un espace de stockage
- Mise en accessibilité de l'étage (cage d'ascenseur déjà présente)
- L'isolation par l'extérieur de l'ensemble de l'aile (RDC et 1<sup>er</sup> étage)

Avec le respect des éco-conditions pour obtenir les subventions de la région.

Montant estimatif des travaux au stade APD : 415 555,73 €.

Par ailleurs, le bail à construction avec la résidence « les Tilleuls » a été signé le 12 janvier 2026, permettant à la Communauté de Communes d'être en capacité d'exercer les droits et devoirs d'un propriétaire.

La consultation, dotée de 11 lots, a été publiée le 23 janvier pour une remise des offres le 24 février.

Le calendrier prévoit une analyse des offres en commission d'appel d'offres le 12 mars, et une délégation d'attribution au Président par le Conseil Communautaire le 5 mars 2026.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour à retenir l'offre la mieux disante du marché de travaux de la Maison de santé de Luzy après avis de la commission d'appel d'offres.**

### **Santé – Avenant au marché de travaux de la Maison de santé de Moulins-Engilbert – lot n°4**

**2026\_BU\_029**

M. Jean-Paul LAMBOURG, Conseiller communautaire délégué à la santé, explique que, dans le cadre des travaux de la maison de santé de Moulins-Engilbert, les professionnels ont fait part de la vétusté de leurs huisseries. Une demande de diagnostic avait donc été intégrée au marché pour vérifier la pertinence d'un changement complet ou non de l'ensemble ou d'une partie des huisseries du bâtiment existant.

Ce diagnostic a eu lieu en décembre et conduit le menuisier à nous proposer aujourd'hui le remplacement d'une partie de la quincaillerie (l'ensemble du système de fermeture) sans remplacer les fenêtres qui lui paraissent de bonne facture et en bon état.

Ce sont 17 fenêtres qui sont concernées soit l'ensemble des fenêtres oscillo-battantes. Les autres ne rencontrent pas de problèmes particuliers.

A ce devis s'ajoute un volet roulant déterioré dans le cabinet initialement prévu pour un kinésithérapeute aujourd'hui occupé par la podologue.

Il ne s'agit pas d'ajouts de chantiers mais de points qui avaient été vus auparavant et qu'il était prévu d'ajouter en phase chantier puisque le professionnel sera sur site.

En cours de chantier, il a également été discuté de la possibilité de gérer la porte de façon électronique pour assurer sa fermeture le soir après le départ des secrétaires et personnel de ménage, si des professionnels consultent encore. Cela entraînera également un petit avenant en plus-value au lot électricité, mais un travail sur les luminaires devrait permettre une moins-value, l'avenant global sera formalisé ultérieurement.

Enfin, les meubles sous évier de l'extension et des cabinets remaniés dans l'existant. Au marché, ces meubles étaient prévus au lot plomberie. Cependant, ce que nous propose le plombier est du type simple meuble « ikea » sans sur-mesure. Le menuisier sur le chantier peut faire des meubles adaptés. Ces meubles sur mesures seront en plus cohérents avec les grands placards et les plans de toilettes immédiatement voisins. Si nous choisissons de faire ainsi, une moins-value d'Evrard (lot plomberie) de 872.12€HT sera à formaliser en fin de travaux.

Ce devis rentre dans l'enveloppe prévue pour ce chantier avec les imprévus.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant d'un montant de 8 453.82 € HT pour un montant initial du lot n°4 de 51 177.09€ HT après avis de la Commission d'appel d'offres.**

### Social – Marché de travaux de la micro-crèche Entre Loire et Morvan

M. Jean-Christophe SAVE, Conseiller communautaire délégué en charge d'action sociale, explique que, suite à la présentation de l'APD le 4 novembre 2025, le programme a été définitivement arrêté sur la base d'un chiffrage de 905 900 € HT pour un budget initial de 906 174 € HT.

La consultation, dotée de 12 lots, dont la date a été retardée par les délais de vérification des bureaux d'étude et du contrôle technique, a été publiée le 2 février pour une remise des offres le 27 février.

Le calendrier prévoit une analyse des offres en commission d'appel d'offres le 12 mars, et une délégation d'attribution au Président par le Conseil Communautaire le 5 mars 2026.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour retenir l'offre la mieux disante du marché de travaux de la micro-crèche Entre Loire et Morvan après l'avis de la commission d'appel d'offres.**

### Social – Changement des volets de la maison des générations

**2026\_BU\_030**

M. Jean-Christophe SAVE, Conseiller communautaire délégué en charge d'action sociale, explique que des devis sont en cours. Un premier devis a été reçu à hauteur de 18 134,08 € HT. Un second devis est en attente de réception.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autoriser le Président à signer le devis le mieux disant pour le changement des volets de la maison des générations.**

### Voirie – Marché de travaux de voirie 2026

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que la consultation pour les travaux de voirie 2026 est décomposée en deux lots avec les montants maximums suivants :

Lot	Montant maximum en HT	Montant maximum en TTC
Lot n°1 programme de la voirie communautaire 2026 secteur 1	625 000,00 €	750 000,00 €
Lot n°2 programme de la voirie communautaire 2026 secteur 2	541 666,67 €	650 000,00 €

Elle a été publiée le 22 janvier pour une remise des offres le 23 février.

Le calendrier prévoit une analyse des offres en commission d'appel d'offres le 12 mars, et une délégation d'attribution au Président par le Conseil Communautaire le 5 mars 2026.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à retenir l'offre la mieux disante après avis de la Commission d'appel d'offres.**

### Voirie : Maîtrise d'œuvre et études pour les ouvrages d'arts

**2026\_BU\_031**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que, dans le cadre du groupement de commande pour la réparation des ouvrages d'art, des rencontres collégiales et individuelles ont eu lieu afin de faire un point d'avancement sur les projets et d'évoquer les prochaines étapes.

Rencontres du 04 février :

#### **Pont de la Cousée (MS2) :**

Les élus ont retenu la solution n°1 de l'AVP indice B, montant de l'AVP : 153 271,51 € HT

Des études complémentaires (MC1) doivent être lancées afin de permettre la phase PRO (projet) :

- Etude géotechnique (*montant minoré par rapport à celui annoncé compte tenu du choix de la solution 1*)
- Levé topographique
- Etudes subaquatique (dépendant des conditions météo)
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP
- DLE (dossier loi sur l'eau) à prévoir

#### **Pont du Prabis à Villapourçon (MS3) :**

Les élus ont retenu la solution n°2 de l'indice C, montant de l'AVP : 108 883,75 € HT.

Solution de démolition / reconstruction transmise peu avant la réunion.

Des études complémentaires (MC1) doivent être lancées afin de permettre la phase PRO (projet) :

- Levé topographique
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP
- DLE (dossier loi sur l'eau) à prévoir

#### **Pont du Barrage à Biches (MS4) :**

Les élus ont retenu la (seule) solution de réparation de l'AVP indice B, montant de l'AVP : 209 192,89 € HT

Des études complémentaires (MC1) doivent être lancées afin de permettre la phase PRO (projet) :

- Levé topographique
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP
- DLE (dossier loi sur l'eau) à prévoir

Rencontres du 09 février :

### **Pont de la route de Brinay à Alluy (MS6) :**

Les élus ont retenu la (seule) solution de démolition / reconstruction de l'AVP indice A, montant de l'AVP : 682 106,24 € HT

Des études complémentaires (MC1) doivent être lancées afin de permettre la phase PRO (projet) :

- Levé topographique
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP
- DLE (dossier loi sur l'eau) à prévoir

### **Pont de Bellevaux Brinay / Limanton (MS1) :**

Les élus ont retenu la solution n°1 de l'AVP indice B (sous réserve de validation par l'ABF). Montant de l'AVP : 280 523.20 € HT.

Des études complémentaires (MC1) doivent être lancées afin de permettre la phase PRO (projet) :

- Etude
- Levé topographique
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP
- DLE (dossier loi sur l'eau) à prévoir

Les ordres de service ont été préparés par Nièvre Ingénierie. Toutefois, compte tenu du coût élevé des études complémentaires, il convient de confirmer l'accord et le mode de financement des communes.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la signature des ordres de services et les devis des études complémentaires sous réserve de l'accord des communes et de la disponibilité des crédits dans les enveloppes communales.**

### **Tourisme – Publication du marché de travaux de l'étang de chèvres**

Monsieur le Président explique que l'étang de chèvres, dont les travaux de réfection du moine, ont fait l'objet de malfaçons reconnues par assurance doit subir des réparations.

Une maîtrise d'œuvre a été retenue en 2025 et le DCE est aujourd'hui prêt à être publié. Il permettra une reprise du béton qui n'a pas tenu et des ouvrages dégradés à cause de ce béton endommagé sous la pelle.

Le montant de 72 100,84€ TTC versé par l'assurance de l'entreprise fautive est réservé à la réparation de cet ouvrage depuis 2024. Il permet de financer la maîtrise d'œuvre, un dossier loi sur l'eau ainsi que les travaux à venir et les éventuels frais annexes à venir (vidange, équarrissage, etc.)

Le rapport de phase PRO est joint.

Le DCE passera en Commission d'Appel d'Offres du 27 février.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à publier le marché.**

**Il sera également proposé d'autoriser l'ouverture des plis par les techniciens pour analyse avant présentation à la future Commission d'Appel d'Offres.**

### **Assainissement - Marché de travaux de la rue Champmartin à Moulins-Engilbert**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le dossier de consultation des entreprises est en cours de rédaction par Nièvre ingénierie.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour lancer le marché de travaux de la rue Champmartin à Moulins-Engilbert.**

## Assainissement : Avenant au marché de travaux de réhabilitation de la station d'épuration de St Honoré les Bains

2026\_BU\_032

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de St Honoré les Bains, le bureau de contrôle Socotec a réalisé un test de conformité des engins de levage (pied de potence, palans et treuils) le 12 décembre 2025, avant le commencement des travaux. Il s'avère que l'ensemble des engins de levage sont non-conformes (8 points de levage sur les postes de travail).

Initialement, le service assainissement souhaitait changer 4 pieds de potence et autant de palans. Il s'avère qu'il faut en changer 8 au final, d'où cette augmentation.

Le montant initial du marché détenu par l'entreprise les Forges du Morvan est de 79 442.10 € HT, sur la base d'un budget initial de 96 000 € HT.

Plusieurs devis ont été réalisés et la solution la moins coûteuse présente une plus-value d'un montant de 14 709,5 € HT.

Ce devis, bien que représentant une plus-value de 18.5 %, permet cependant de rester dans le budget initial.

Conformément à la délibération de délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour les avenants supérieurs à 5 %, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le présent avenant.**

## Assainissement – Remplacement du dégrilleur de la station de Fours

2026\_BU\_033

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que, lors des dernières gelées du mois de Janvier, le dégrilleur de la station d'épuration de Fours a cessé de fonctionner. Après expertise, il s'avère qu'il n'est pas possible de le réparer.

La société SAUR a fait une offre de prix pour la mise en place d'un nouveau dégrilleur automatique dans le canal d'entrée, et son raccordement dans l'armoire électrique pour un montant de 24 765€ HT.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de prétraitement à l'entrée de la station, ce qui peut provoquer un colmatage du canal d'entrée. Cela nécessite une intervention pour déboucher l'entrée de la station en urgence, et une présence humaine accrue sur site.

Nous sommes en attente d'une proposition de la part de la société SUEZ, avec le même cahier des charges.

L'opération était prévue au budget 2025 mais n'a pas pu faire l'objet de travaux faute de propositions de prestataires. Elle est de nouveau proposée au budget 2026.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'offre la plus avantageuse techniquement et financièrement dans la limite de 24 765€ HT.**

## Assainissement – Réhabilitation du poste de relevage du Camping de Panneçot – Limanton

2026\_BU\_034

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le poste de relevage du Camping de Panneçot présente des dysfonctionnements importants :

- Accès au poste de relevage très difficile pour relever la seule pompe présente.
- Absence de dégrilleur avec un restaurant sur le réseau.
- Fond du poste de relevage abimé.
- Pas de chambre à vanne accessible

La société SAUR a transmis un devis de réhabilitation de ce poste de relevage qui comprend :

- La fourniture d'un fond de poste
- La fourniture d'un couvercle avec dispositif antichute
- Deux nouvelles pompes
- Une chambre à vanne
- Un coffret électrique

Cette offre porte sur un montant de 25 993,64€ HT et dépasse la délégation du bureau communautaire.

Nous sommes en attente d'une proposition de la part de la société SUEZ, avec le même cahier des charges.

L'opération était prévue au budget 2025 mais n'a pas pu être réalisée faute de réponse des prestataires. Elle est proposée au budget 2026.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'offre la plus avantageuse techniquement et financièrement.**

## Assainissement – Publication du marché de diagnostic global des systèmes d'assainissement

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que, dans le cadre des obligations réglementaires, il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic global des systèmes d'assainissement.

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan est Maître d'ouvrage de 33 systèmes d'assainissement collectif (3 gérés en DSP et 30 en régie).

Cinq études diagnostics et schémas directeurs ont été réalisés récemment (ou sont en cours de réalisation) :

- Moulins-Engilbert terminé en 2020
- Châtillon-en-Bazois terminé en 2019
- Alluy terminé en 2023
- Millay + Millay Gare (en cours) terminé en 2024
- St Honoré les Bains terminé en 2025

Il reste 26 diagnostics réseaux répartis sur 22 communes :

Achun (2)	Chouigny	Montapas	Tazilly
Aunay en Bazois	Fours	Maux	Ternant
Biches (2)	La Nocle Maulaix	Poil	Vandenesse (2)
Cercy-la-Tour (DSP Suez)	Larochemillay	Saint-Hilaire-Fontaine	Villapourçon
Charrin	Limanton	Semelay (2)	
Chiddes	Luzy	Tamnay en Bazois	

A Villapourçon, la STEP du bourg ayant été construite en 2018, son diagnostic n'est pas demandé.

Il s'agit d'un programme très lourd, devant être mené sur plusieurs années.

Cette étude a pour objet d'établir un diagnostic de l'état fonctionnel, structurel et d'étanchéité des différents systèmes d'assainissement communaux pour améliorer l'ensemble de la chaîne de collecte et de traitement.

Elle vise à proposer un programme général de travaux afin de guider la collectivité dans la mise en œuvre d'une politique globale d'assainissement en fonction des caractéristiques du milieu récepteur, des critères économiques et des contraintes réglementaires. Le bureau d'études s'attachera donc à :

- analyser la situation existante et le fonctionnement du patrimoine assainissement par temps sec et par temps de pluie,
- mettre en évidence les secteurs présentant des anomalies et en expliquer les origines,
- quantifier et localiser les arrivées d'eaux claires (eaux claires parasites permanentes, eaux claires météoriques) et les désordres par temps de pluie.

Ces investigations devront permettre d'établir :

- des propositions de solutions techniques adaptées visant à résoudre les dysfonctionnements observés,
- un programme de travaux hiérarchisé et chiffré, répondant à la réglementation et adapté aux capacités financières de la collectivité,
- des préconisations permettant d'améliorer le fonctionnement et l'exploitation du système d'assainissement de collecte,
- les actions à mener concernant la gestion des eaux pluviales sur les zones problématiques.

Une consultation doit donc être lancée en vue de porter sur :

- Le diagnostic et schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif des eaux usées (estimation : 643 360 € HT, soit environ 29 000 € par commune concernée).
- Les zonages d'assainissement communaux (estimation : 335 650 € HT, soit environ 7 800 € en moyenne par commune concernée).

L'étude porte au total sur 94 km de réseau :

Eaux usées : 52 km

Unitaire : 20 km

Pluvial : 22 km

Environ 1600 regards EU/UN sont à recenser.

Compte tenu du montant estimatif du marché, la consultation doit être organisée de manière formalisée, sous forme d'un appel d'offres ouvert. La Commission d'Appel d'Offres sera saisie pour formaliser un avis.

### Economie : ZAE Luzy : étude environnementale et diagnostic zone humide

2026\_BU\_035

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que le conseil communautaire du 11/12 a décidé de lancer la tranche ferme de la maîtrise d'œuvre pour la ZAE de Luzy.

Or, considérant les résultats du diagnostic archéologique, aucune démarche n'a été effectuée pour l'instant.

Une réunion avec les services de l'INRAP et de la DRAC est prévue le 26/02.

Sous réserve des résultats de cette réunion, et pour gagner du temps, il est envisagé de lever certaines options du marché et notamment l'option « étude environnementale 4 saisons » et le diagnostic zone humide qui prennent souvent beaucoup de temps.

En effet, dans la mesure où le terrain se situe à proximité d'une zone natura 2000 et est humide par endroit, nous pensons que la MRAE (Mission Régionales d'Autorité Environnementale) va nous demander de lancer ces études.

L'idée étant de gagner un temps précieux pour pouvoir installer des entreprises dès que possible.

Le coût de ces missions optionnelles est le suivant :

- Zone humide : 2 860 € HT soit 3 432 € TTC
- Tranche optionnelle 3 : Etude environnementale : 6 680,00 euros HT soit 8 016 € TTC (proposition 1 : si le délai de la prestation est de 6 mois)
- Ou 8 150,00 euros HT soit 9 780 € TTC (proposition 2 : si l'étude porte sur les 4 saisons)

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de lancer l'étude zone humide et l'étude environnementale sous réserve des réponses de la DRAC et de l'INRAP lors de la réunion du 26/02.**

### Mobilité – Marché d'acquisition des véhicules d'autopartage

M. Jean-Christophe SAVE, Conseiller communautaire délégué à l'action sociale, explique que le conseil communautaire du 18 septembre a validé la convention de groupement de commande pour l'achat des véhicules « autopartage ».

Le cahier des charges pour l'acquisition des véhicules a été travaillé collectivement avec les communes et les 2 autres EPCI, comprenant notamment :

Fourniture et mise en service de 7 véhicules :

Véhicule 100 % électrique, boîte automatique, de type citadine compacte, avec 5 places, 5 portes (segment B et C, une variante segment A pourra être étudiée).

Autonomie minimale 300 km en cycle mixte selon normes en vigueur.

Les propositions seront effectuées sur des batteries proches de 40 à 44 kw (achetées avec le véhicule), et préciser le type de batteries et la compatibilité en recharge lente et rapide sur le bordereau de prix.

2 chargeurs de batterie (une pour prise domestique, une pour prise de rechargement rapide), avec indication des vitesses de chargement.

La consultation a été publiée le 6 novembre 2025, pour une remise des offres le 3 février 2026.

L'analyse des offres a été présentée en commission d'appel d'offres le 12 février et peut se résumer ainsi :

Marque	Véhicule	Modèle	Prix HT
CITROEN	C3	MAX- Batterie 44 kWh bleue monte carlo	20 748,00 €
CITROEN	C3	PLUS- Batterie - 44 kWh bleue monte carlo	19 061,33 €
<b>Variante</b>			
PEUGEOT	208	E-208 Style Electrique 156 ch - Batterie 54 kWh - jaune Agueda	23 110,16 €
VOLKSWAGEN	ID3	ID.3 170 ch Pure 52 kWh, gris lunaire	23 642,30 €

Après analyse par la Commission d'Appel d'Offres, l'offre mieux disante est celle de la Peugeot 208, compte tenu notamment de l'autonomie en km qui semble adaptée à nos territoires.

**Il sera proposé au conseil communautaire de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'offre de Peugeot pour une 208.**

### Ecole de production de Biches – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

2026\_BU\_036

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'en début de projet sur le site de Biches, il était envisagé un système de chauffage en pompe à chaleur. Cependant, l'Ecole de production avait souhaité envisager le chauffage par biomasse à partir de leur chaudière sur site. C'est cette option qui a été étudiée ensuite, abandonnant la solution pompe à chaleur. La chaudière bois est extrêmement puissante et sert actuellement à chauffer la halle via des aérothermes ainsi que les séchoirs.

Cette solution de biomasse uniquement (validée au stade APD puis PRO) s'appuyait sur une projection de fonctionnement des séchoirs qui n'est pas atteinte aujourd'hui. De plus la chaudière actuelle s'avère ancienne et sans régulation. Il s'avère qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas garantir son fonctionnement dans la durée.

La solution proposée par la MOE est de modifier le projet pour une solution PAC classique. Cependant, les calculs n'ayant pas été faits du fait du choix effectué plus tôt, la MOE doit effectuer de nouvelles études.

Cela implique 2 choses :

- Un avenant de maîtrise d'œuvre et son groupement pour reprendre les plans, les calculs de puissance thermique ainsi que l'établissement de modifications de lots dans le marché de travaux pour un coût de 6 760 € HT.
- Des avenants dans le marché de travaux : au minimum au lot plomberie, peut-être également en gros œuvre, plâtrerie et en électricité estimé à 42 350 € HT.

Il est prévu environ 75 000€ d'imprévus pour ce dossier, intégrés dans les plans de financement sollicitant les subventions et à la convention qui nous lie avec l'EDPM, ce qui devrait permettre de couvrir ces dépenses.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide l'avenant de maîtrise d'œuvre à hauteur de 6 760 € HT après avis de la Commission d'appel d'offres.**

**Il sera proposé en conseil communautaire de valider les avenants pour les différents lots du marché.**

### Ecole de production de Biches – Installation d'une bâche à incendie

2026\_BU\_037

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique, que dans le cadre des travaux de l'école de production, il a été demandé par la commission de sécurité, lors de l'attribution du permis de construire de prévoir un moyen de protection contre l'incendie pour le bâtiment.

Plusieurs solutions sont envisageables : l'aménagement d'un bassin à l'arrière du site ou l'installation d'une bâche à incendie. Cette solution semble plus adaptée car moins technique et plus simple d'accès pour les pompiers.

Plusieurs devis ont été reçus. La comparaison des différentes offres ainsi que les devis sont *en annexe*.

Page 19 sur 33

Il s'agit de faire faire un lit de pose (terrassage, fond de forme, concassé et sable), de poser un géotextile, poser une bâche avec alimentation d'un poteau incendie par tranchée pour garantir une installation hors gel.

Il est possible de missionner les entreprises pour une clôture mais l'EDPM se propose de la réaliser en bois avec ses élèves.

La réalisation devrait se faire en même temps que l'intervention de l'entreprise pour le reste des travaux qu'elle doit réaliser, à savoir l'installation de l'Assainissement Non Collectif notamment.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**

- **décide de retenir l'entreprise Guinot pour un montant de 12 600€ HT (hors clôture),**
- **autorise Monsieur le Président à signer le devis.**

## **Mobilité**

### **Mobilité – Convention avec les communes pour l'autopartage (gestion et financement)**

M. Jean-Christophe SAVE, Conseiller communautaire délégué à l'action sociale, rappelle que les communes qui ont candidaté au projet d'autopartage se sont engagées sur un certain nombre de points. Un projet de convention a été rédigé.

L'objet de la convention est de préciser les responsabilités et engagement de la commune et de la Communauté de communes dans le cadre du projet « Autopartage ».

*En résumé :*

La CCBLM s'engage à :

- L'achat des véhicules et autofinancement à hauteur de 50 % du reste à charge pour l'investissement
- Portage du fonctionnement (abonnement auprès d'un opérateur d'autopartage, consommation et abonnement électrique) et autofinancement à hauteur de 50 % du reste à charge.
- Maîtrise d'ouvrage pour l'installation de la borne (demande de raccordement à ENEDIS, sollicitation d'électriciens pour l'installation)
- Gestion maintenance / entretien du véhicule (contrat avec le garagiste, changement des pneus,...),
- Assurance du véhicule
- Actions de communication en lien avec le Pays Nivernais Morvan,
- La Communauté de communes validera un abonnement auprès d'un opérateur d'autopartage qui aura à sa charge les réservations en ligne, le service clientèle (téléphone) en cas de question d'utilisation et la gestion des incidents éventuels.
- Percevoir les recettes de fonctionnement (via l'opérateur)
- La CCBLM s'engage à venir vérifier le véhicule un fois par an au moins

**La commune s'engage à :**

- Participer à hauteur de 50 % du reste à charge de l'achat du véhicule,
- Participer à hauteur de 50 % du reste à charge pour le fonctionnement. Attention, les subventions pour le fonctionnement ne sont valables que 2 ans.
- Désigner un référent technique « autopartage »
- Participer à la communication (en lien avec la CCBLM et le Pays Nivernais Morvan)
- Mettre à disposition un lieu pour l'installation d'une borne par voiture. Les modalités de mise à disposition seront précisées dans une convention distincte
- Mettre à disposition un guichet unique (mairies, France-Service, ...) pour les usagers sans smartphone

- Être en charge de la surveillance et du petit entretien (lave-glace, nettoyage courant intérieur et extérieur, état général du véhicule
- Lavage extérieur et intérieur tous les mois

Un état des lieux à chaque utilisation est fait par l'utilisateur.

Les engagements de la commune sont précisés dans les articles suivants.

### Modalités de participation financière :

Voici le plan de financement prévisionnel :

#### TOTAL - Pour 3 véhicules

Dépenses (HT)		TTC	Recettes (TTC)	taux
Acquisition véhicule Luzy suite consultation	23 110,16 €	27 732,19 €	Fond vert mobilité (Etat)	66 580,00 € 50%
Acquisition véhicule Cercy suite consultation	23 110,16 €	27 732,19 €	Contrat Pays-Région « Territoire en action »	39 948,00 € 30%
Acquisition véhicule Chatillon suite consultation	23 110,16 €	27 732,19 €		
<b>Total véhicules</b>	<b>69 330,48 €</b>	<b>83 196,58 €</b>	Commune (fonds de concours)	26 629,00 € 10%
Acquisition boîte à clé et borne de recharge 7kWh (paramétrage initial inclus) suite devis Luzy	7 383,68 €	8 860,42 €	<b>Autofinancement</b>	26 629,00 € 10%
Acquisition boîte à clé et borne de recharge 7kWh (paramétrage initial inclus) suite devis Cercy	7 383,68 €	8 860,42 €		
Acquisition boîte à clé et borne de recharge 7kWh (paramétrage initial inclus) suite devis Chatillon	7 383,68 €	8 860,42 €		
<b>Total boîte à clé</b>	<b>22 151,04 €</b>	<b>26 581,25 €</b>		
Raccordement électricité ENEDIS Luzy suite devis	585,00 €	700,00 €		
Raccordement électricité ENEDIS Cercy suite devis	585,00 €	700,00 €		
Raccordement électricité ENEDIS Chatillon suite devis	585,00 €	700,00 €		
<b>total raccordement enedis</b>	<b>1 755,00 €</b>	<b>2 100,00 €</b>		
Travaux d'installation génie électrique et civil suite devis Luzy	2 081,10 €	2 497,32 €		
Travaux d'installation génie électrique et civil Cercy suite devis	2 092,96 €	2 511,55 €		
Travaux d'installation génie électrique et civil Chatillon suite devis	2 092,96 €	2 511,55 €		
<b>total electricien</b>	<b>6 267,02 €</b>	<b>7 520,42 €</b>		
consuel socotec suite devis luzy	350,00 €	420,00 €		
consuel socotec suite devis cercy	350,00 €	420,00 €		
consuel socotec suite devis chatillon	350,00 €	420,00 €		
<b>total consuel et autres</b>	<b>1 050,00 €</b>	<b>1 260,00 €</b>		
Terrassement Luzy suite devis	3 436,00 €	4 123,20 €		
Terrassement Cercy suite devis	1 666,35 €	1 999,62 €		
Terrassement Chatillon suite devis	1 666,35 €	1 999,62 €		
<b>total terrassement</b>	<b>6 768,70 €</b>	<b>8 122,44 €</b>		
Imprévu Luzy	8 612,59 €	10 335,10 €		
Imprévu Cercy	8 612,59 €	10 335,10 €		
Imprévu Chatillon	8 612,59 €	10 335,10 €		
<b>Total Imprévu</b>	<b>25 837,76 €</b>	<b>31 005,31 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>133 160,00 €</b>	<b>159 786,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>159 786,00 € 100%</b>

Un titre de recette sera émis par la CCBLM avec les justificatifs correspondants à la fin de chaque année.

La participation des communes est valable durant 2 années, durée de la convention à partir de la mise en service.

La convention précise également la localisation du véhicule la durée de l'expérimentation.

Le projet de convention a été transmis aux communes.

**Il sera proposé au conseil communautaire de**

- valider cette convention pour l'autopartage,
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

## Culture

### Culture – Attribution des subventions aux associations culturelles

Mme Annick BERTRAND, Conseillère communautaire déléguée à la culture, explique que, le mardi 10 février, la commission culture s'est réunie afin d'étudier les demandes de subvention reçues pour l'année 2026. La commission a rejeté plusieurs demandes, suivant un budget de 35 000 €. La commission regrette la baisse de la subvention. En effet, 40 000 € correspondait à un plus juste équilibre par rapport aux demandes (34).

Avec l'approbation de la commission, « Les enfants qui chantent » (écoles Fours/Charrin) seront engagés sur le budget CLEA (600 €), cela correspondant à de l'éducation musicale auprès des scolaires.

Le comité des fêtes de Luzy demande 2 500 € de subvention. Problématique abordée chaque année sur les subventions accordées aux comités des fêtes. Tout en reconnaissant la qualité du programme « Concert d'automne », la commission a toutefois émis un avis défavorable au regard du modèle économique de l'évènement, basé sur une billetterie. Place normale : 45,36 € / Carré or : 56,16 € (prix FNAC).

La Cie F.O.U.I.C. demande 1 000 € de subvention. Malgré leur implantation sur le territoire, et la qualité des propositions artistiques et théâtrales, reconnues par la commission, la demande pour un budget de 258 899 € (Activité générale de la Cie), ainsi que le fait que la Cie soit artistes associés à La Maison, et au Carré, scène nationale de Château-Gontier, ne correspond pas aux missions de la CCBLM, qui privilégient les actions sur le territoire.

Bien-Etre Création 2025 demande 1 000 € de subvention. Association Art-Thérapie. Aucun document, autre que les budgets et la demande (budget de 256 000 €). Demandes envoyées à toutes les communautés de communes de la Nièvre. Modèle économique payant : séances collectives itinérantes (communes) forfait 320 €/2heures, séance particulière : 50 €/1heure.

Génération Mouvements demande 500 € de subvention. Ateliers seniors théâtre. En attente de la réponse du CFPPA / 2 953 €. 80% du budget. Les élus ont mis en avant d'autres solutions pour aider Génération Mouvements, si le projet se réalisait.

La Ronde des Arts demande 3 000 € de subvention. Madame Bertrand, après un entretien avec Monique Derangère, a confirmé que celle-ci ne souhaitait plus assurer la présidence de l'association. Prochaine AG en avril. Pour l'instant, pas de reprise de présidence. Sans reprise, l'association sera dissoute. Actuellement le compte bancaire dispose de 6 442 €.

Vous trouverez *en annexe* les propositions de répartition de la commission culture ci-joint.

**Il sera proposé au conseil communautaire de valider le tableau des subventions conformément au tableau joint.**

### Culture – Saison culturelle

Mme Annick BERTRAND, Conseillère communautaire déléguée à la culture, explique que la commission culture a étudié la possibilité d'une nouvelle saison BLM suivant le budget 2025, soit 3 000€.

Deux propositions de spectacles ont été soumises à l'avis de la commission :

- Au temps de la bergère Juliette par la Cie Désorientée. Coût de cession 1 400 € pour 1 spectacle.
- Quand viendra la vague par la Cie Théâtre Eprouvette. Coût de cession 1 700 € pour 1 spectacle.

Les coûts de cession peuvent être dégressifs suivant les conditions de la tournée.

Afin de pouvoir financer une tournée estivale sur l'ensemble de la CCBLM (min 3 / maxi 4), la commission culture a émis l'idée de demander une participation financière aux communes volontaires pour accueillir un spectacle cet été.

Après un échange avec la Cie du Théâtre Eprouvette, une seconde piste de financement a été évoquée. Dans le cadre de l'Eté culturel porté par la DRAC, la Cie a déjà organisé des tournées estivales en collaboration avec des Communautés de communes de la Nièvre. Dans ce cas, les communes n'auront pas à être mises à contribution financièrement. En revanche, le dispositif Eté Culturel n'a pas été confirmé pour l'année 2026. Si le lancement de la campagne a lieu, celle-ci prendra place au mois de mai.

**Le bureau communautaire n'est pas favorable à cette proposition de saison culturelle.**

### Office de Tourisme

#### Office de Tourisme – Avenant 2026 à la convention d'objectifs de l'Office de Tourisme

**2026\_BU\_038**

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la CC BLM et l'OT a été définie en 2018. Elle inventorie les missions que l'OT s'engage à réaliser en contrepartie des moyens mis à sa disposition par la CCBLM. (*Voir la convention en Annexe*)

Elle fait l'objet d'avenants réguliers qui viennent actualiser l'article 4 qui porte sur les missions spécifiques de l'OT pour l'année.

Le dernier avenant a été pris en juin 2025 pour formaliser les missions de l'année 2025.

Le Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme réuni le 4 février a validé l'avenant n°6 pour les actions 2026. (*Voir proposition d'avenant*)

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**

- **approuve l'avenant n°6 à la Convention d'Objectifs et de Moyens,**
- **autorise le Président à signer l'avenant n°6.**

### Tarifs boutique OT Rives du Morvan

**2026\_BU\_039**

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique qu'afin d'étoffer la gamme de produits en lien avec la Station thermale, l'Office de tourisme a fait l'acquisition de nouveaux produits qui seront vendus au bureau d'information touristique de Saint-Honoré-les-Bains.

- Carte postale « Papy Mamie en cure thermale à Saint-Honoré-les-Bains »  
Le prix d'achat est de 0.30€ TTC.  
Il est proposé un prix de vente public de 1€.
- Livres humoristiques « Papy Mamie en cure Thermale » et « Mes (Z) horribles vacances chez Papy Mamie »  
Le prix d'achat est de 6.33€ TTC/unité  
Le prix de vente public conseillé est fixé à 10€.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, adopte ces tarifs pour la régie boutique de l'Office de tourisme tels qu'annexés à la présente délibération.**

### Aide au classement meublés de tourisme

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que le Conseil communautaire du 20 janvier 2026 a approuvé le principe d'une aide financière de 50% sur le coût de classement en étoiles pour les meublés de tourisme du territoire. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre 2026.

Monsieur Thibaut PASCHET, propriétaire des meublés de tourisme « les Meublés du Parc », situés 6 allée de la Chapelle et « la Villa Passiflore », située 4 rue de la Frênaie, à Saint-Honoré-les-Bains, a déposé les 3 dossiers réputés complets en date du 17 février 2026. Le propriétaire a demandé un classement en 2 et 3 étoiles ; le coût de la visite de classement est de 170€ pour le 1<sup>er</sup> meublé et 140€ pour les 2 autres, soit un total de 450€.

L'aide n'est versée que si la procédure de classement va à son terme et que l'hébergeur reçoit les attestations de classement.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'accorder l'aide de 50% de 450€, soit 225€ à Monsieur Thibaut PASCHET.**

## **Patrimoine**

### Santé - Avenant au bail de la Croix Rouge à la Maison de santé de Châtillon en Bazois

**2026\_BU\_040**

M. Jean-Paul LAMBOURG, Conseiller communautaire délégué à la santé, explique que, suite au départ du service de soins infirmiers de la croix de la maison de santé de Chatillon en Bazois et à l'arrivée des infirmières, la croix rouge souhaite louer 2 bureaux.

Il est proposé un avenant à la croix rouge avec les éléments suivants :

Bail actuel :

Location de :

- Un local pour les activités du Centre de Soins Infirmiers et du SSIAD de la Croix Rouge Française, d'une surface de 56.94 m<sup>2</sup>, comprenant un lavabo et des prestations conformes aux normes en vigueur.

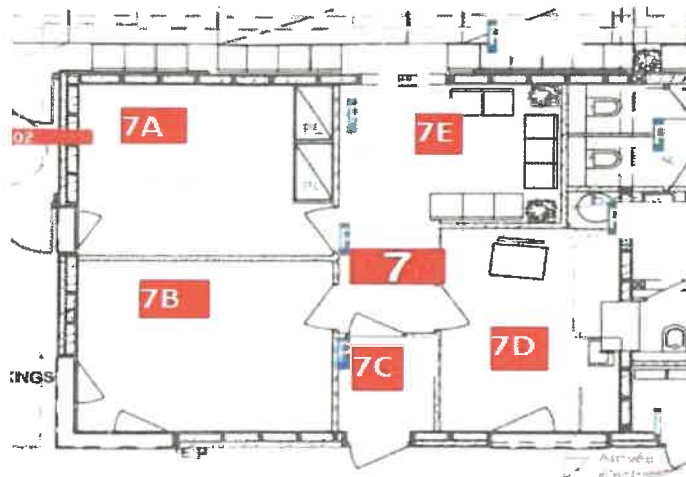
- Une salle d'attente propre de 11.17 m<sup>2</sup>,

Soit un total de 56.94 m<sup>2</sup> de surface privative.

### Proposition d'avenant

- Un bureau de 16.48 m<sup>2</sup> (le bureau 7 A sur le plan joint)
  - une salle de soins de 10, 96 m<sup>2</sup> (bureau 7D)
- A partir du 1<sup>er</sup> avril 2026

Le loyer est de 213,66 € HT soit 256.39 € TTC



L'avenant au bail est joint.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**

- valide l'avenant au bail avec la croix rouge à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au bail.

Pour information, le local 7C pour les déchets ne sera plus loué et sera pris en charge par la CCBLM.

Enfin, la psychologue va visiter le local 7A (croix rouge) pour éventuellement s'y installer. La croix rouge s'installera peut-être à sa place. Une visite est prévue le 2 mars.

### Santé – Bail avec les infirmières à la Maison de santé de Châtillon en Bazois

2026\_BU\_041

M. Jean-Paul LAMBOURG, Conseiller communautaire délégué à la santé, explique que, suite au départ du service de soins infirmiers de la croix rouge en 2025, deux nouvelles infirmières libérales souhaitent s'installer à la maison de santé de Chatillon en Bazois.

Elles ont visité les locaux fin janvier et sont intéressées par un des bureaux loués par la croix rouge ainsi que par la salle d'attente considérés comme privative.

Une proposition de bail leur a été faite avec les éléments suivants :

Location de :

- Bureau (7B) de 11.18 m<sup>2</sup>
- Salle d'attente (7E) propre de 13.66 m<sup>2</sup>.

Le loyer est de 193.42 € HT soit 232.10€ TTC pour l'ensemble.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**

- valide le bail avec les infirmières à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026,
- autorise Monsieur le Président à signer le bail

M. Jean-Paul LAMBOURG, Conseiller communautaire délégué à la santé, explique que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a décidé, à la demande des professionnels de santé locataires de la maison de santé de Luzy, de réaliser des travaux d'extension de la maison de santé.

Il est nécessaire d'acter par convention les engagements de chacune des parties prenantes.

La convention permet de prendre acte des aménagements, d'en définir le calendrier, le taux d'occupation, et des engagements des professionnels de santé relatifs à cet aménagement, dont la maîtrise d'ouvrage et le financement sont assurés par la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.

La CCBLM s'engage à :

- à réaliser les aménagements et travaux,
- assurer la charge financière et la maîtrise d'ouvrage des travaux sans répercussion sur le loyer payé par les professionnels.

La participation de la CCBLM est plafonnée à 250 000 € maximum.

Néanmoins les loyers pourront faire l'objet d'une révision postérieure dans le cadre d'un travail d'harmonisation avec les autres maisons de santé et notamment suite à la fin du remboursement des emprunts à Moulins-Engilbert et à Luzy.

Les professionnels s'engagent à :

- Les médecins s'engagent à être maîtres de stage, en vue de favoriser le parcours des étudiants en médecine, notamment sur les stages de longue durée, en s'appuyant sur la maison des internes situées en toute proximité.
- Ne pas modifier les plans des aménagements tels que prévus dans l'APD annexé.

Pour rappel, une convention du même ordre a été signée pour le projet d'extension de la MSP de Moulins.

Les attestations de maître de stage ou des engagements à être maître de stage seront fournis par les médecins.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**

- valide la convention avec les professionnels de santé,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au bail.

Santé - Convention mise à disposition du parking de la maison de santé de Châtillon en Bazois.

M. Jean-Paul LAMBOURG, Conseiller communautaire délégué à la santé, explique que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan est titulaire d'un bail emphytéotique signé le 11 mai 2010, par lequel le Département de la Nièvre met à disposition par bail emphytéotique plusieurs parcelles lesquelles ont été partiellement construites sur la partie ouest pour en réaliser la maison de santé et son parking (côté ouest).

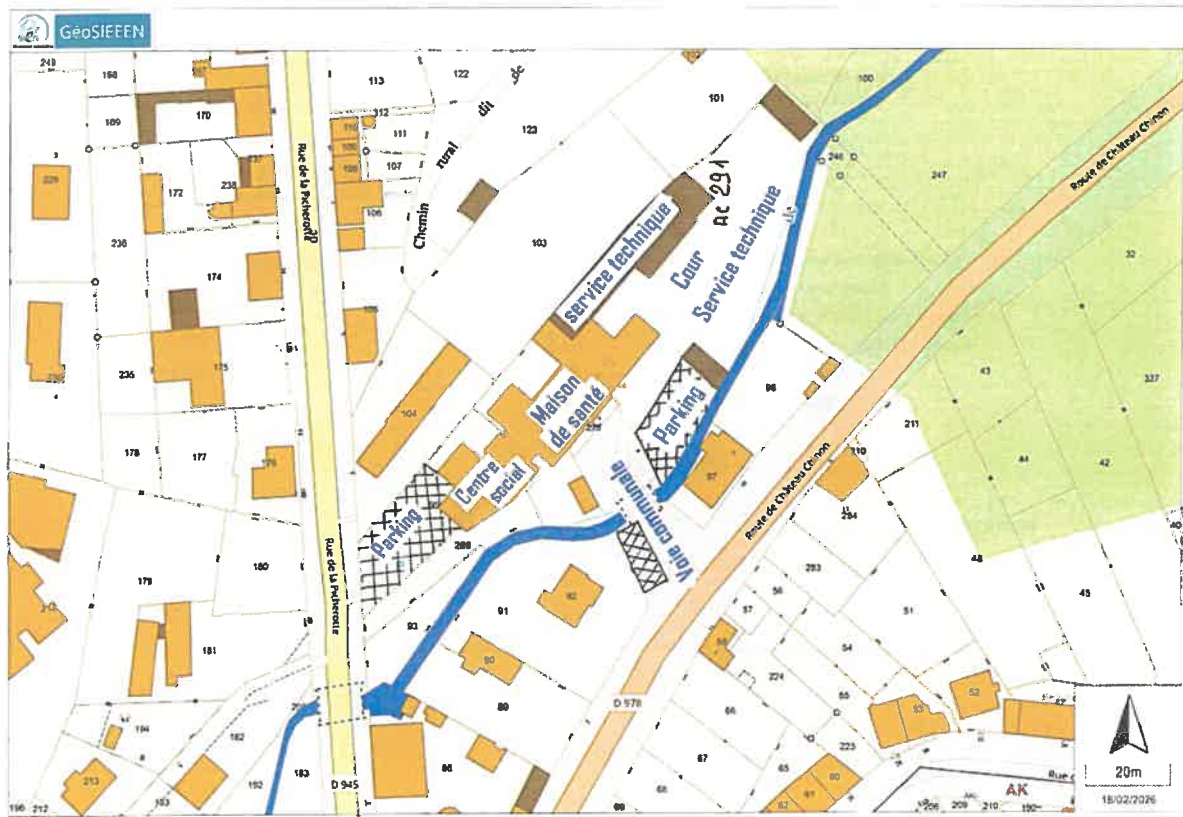
Cependant, un autre parking est utilisé sur la partie sud est pour les professionnels de santé et les usagers. Cet espace est propriété de la Commune de Châtillon en Bazois, après avoir été acquis auprès du Département de la Nièvre.

Il est basé, d'une part, sur une route communale, et, d'autre part, sur une partie de la parcelle AC numéro 291, comme cela est visible ici :

Le parking concerné comprend :

- ↳ **8 places de stationnement en épi,**
- ↳ Situées sur la parcelle AC 291 appartenant au domaine public communal,
- ↳ En bordure de la voie communale reliant la RD 978 à la parcelle AC 291 siège du service technique municipal.

Ce parking était initialement utilisé pour le stationnement des véhicules des agents du service technique municipal. Du fait de la présente mise à disposition, **les agents stationneront désormais sauf cas très exceptionnel leurs véhicules dans la cour du service technique municipal.**



**La Commune de Châtillon en Bazois**, reste propriétaire de la surface de parking mise à disposition.

↳ Elle réalisera le gros entretien de la partie de la bande de chaussée bitumée de la voie d'accès au parking et à la cour du site du service technique municipal.

**La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan** pourra réaliser :

- ↳ La signalétique horizontale et verticale des places du parking en particulier des places réservées aux professionnels de santé.
- ↳ Le déplacement et la signalisation de la place réservée aux handicapés prévue sur la voie communale à la place de l'emplacement des poubelles, afin de permettre un accès libre à l'autre parking,
- ↳ Le déplacement des poubelles pour les positionner à leur nouvel emplacement sur le site de la maison de santé.
- ↳ La réfection si nécessaire du marquage au sol des places de stationnement pour les usagers de la maison de santé.
- ↳ La création si besoin de nouvelles places de parking en épis, avec marquage au sol, sur la partie du trottoir située à l'extérieur de la maison de santé, en bordure de la route communale, juste avant le mur qui limite la cour de la maison de santé.
- ↳ La sollicitation des autorisations et la pose d'une signalétique d'approche pour signaler la maison de santé le long de la RD 978, de chaque côté du trottoir.
- ↳ La gestion ainsi que l'entretien général du Parking y compris parterre et arbres situé en bordure du parking.
- ↳ Le cas échéant les petits aménagements permettant d'optimiser l'espace de stationnement.

Cette convention aurait une durée illimitée, peut être dénoncée par l'une des parties, avec un préavis de 6 mois.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président de signer la convention avec le Maire de Châtillon en Bazois relatif au parking de la Maison de santé de Chatillon-en-Bazois.**

## Santé

### Santé - Aide à l'installation de médecin à Cercy La Tour

M. Jean-Paul LAMBOURG, Conseiller communautaire délégué à la santé, explique que le docteur FAUCARD, médecin installé à Cercy La Tour depuis janvier 2026, a sollicité la CCBLM par mail pour une aide à l'achat d'une table d'examen, dite « divan » (devis joint de 4 412.41 € TTC).

En effet, il s'avère que M. FAUCARD n'a pas pu bénéficier de l'aide de 50 000 € à l'installation puisque les règles ont changé au 01/01/2026 (voir différence avant après *en PJ*). Il pourra bénéficier d'une aide de 10 000 € et d'autres avantages (*voir PJ*).

Pour rappel, la compétence santé de la CCBLM précise :

*Sanitaire, médico-social et personnes âgées :*

*\* Aide financière et technique à la recherche de nouveaux professionnels de santé (médecin, dentiste) ou spécialistes pour pallier la désertification médicale*

*\* Equipements sanitaires et sociaux :*

- Maisons de santé : immobilier : création, construction, entretien, gestion locative à l'exclusion du mobilier professionnel, du salariat*

**Considérant son périmètre de compétence, la Communauté de communes ne peut pas financer M. Faucard pour son mobilier professionnel.**

## Urbanisme

### Urbanisme - Révision allégée du PLU de Cercy La Tour

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique que, dans le cadre de l'évolution du PLU de la commune de Cercy-la-Tour, afin de permettre l'implantation de l'entreprise Européenne Biomasse et le développement des activités des entreprises locales, le reclassement de certaines parcelles en zones constructibles est nécessaire.

À cet effet, une étude de diagnostic archéologique a été réalisée et les études environnementales, à savoir l'étude « zones humides » et l'étude « quatre saisons », sont en cours.

La présente procédure nécessite une délibération du conseil communautaire. Lors du conseil communautaire du 5 mars prochain, il sera donc proposé aux élus de délibérer sur cette procédure.

Le contenu de cette délibération mentionnera notamment les points suivants :

- L'objectif de la procédure et les évolutions envisagées ;
- Les éléments et résultats disponibles des études en cours (diagnostic archéologique, étude zones humides, étude quatre saisons) ;
- Les modalités de concertation du public.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer afin de prescrire la révision allégée du PLU de la commune de Cercy-la-Tour.**

## Urbanisme - Modification simplifiée du PLU de Luzy

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique que, dans le cadre de l'évolution du PLU de la commune de Luzy, un arrêté de prescription est nécessaire. Cet arrêté fera référence au Code de l'urbanisme et au Code général des collectivités territoriales.

Cette modification concernera :

- L'inversion de classement de 2 parcelles ente Uc (urbain pour le centre-bourg) et Us (Urbain pour le développement de l'offre de santé)
- La reprise des OAP du secteur Lafont
- L'ouverture de la possibilité de construire des annexes en fond de parcelle d'habitations lorsque les fonds de parcelles sont classés en zone A ou N.

Il sera mentionné les points suivants relatifs à cette évolution du PLU :

- Les objectifs et les sujets de la modification ;
- Les modalités et moyens d'information du public.

## Urbanisme : modification du règlement de la ZAE Alluy

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique que la dernière version du règlement de la ZAE du Bois de Seigne à Alluy date de 1997 et la dernière modification du permis d'aménager, en 2016, élargit la dénomination du lotissement : lotissement à usage d'artisanat, de commerce, d'industrie, d'enseignement et de service agricole.

Suite à la délibération du conseil communautaire du 20 janvier 2026 sur l'accord de principe de modifier le règlement de la ZAE du Bois de Seigne à Alluy, les co-lotis de la ZAE ont été invités à une réunion d'information/concertation pour leur présenter les modifications :

- Redéfinir la dénomination de la zone en élargissant les types d'activités autorisées à s'implanter (services et bureaux notamment)
- Mettre à jour les lots actuels
- Modifier SIDEB par Communauté de Communes Bazois Loire Morvan
- Mettre à jour des règles d'usage sur les accès, les constructions, les réseaux, etc, pour les nouvelles constructions.

La Communauté de communes étant encore propriétaire de certains lots, elle est au nombre des co-lotis et peut donc être à l'origine de la demande de modification, comme cela a été le cas en 2016.

Cette procédure nécessite, selon le code de l'urbanisme, "l'accord de la moitié des propriétaires détenant ensemble les deux tiers au moins de la superficie d'un lotissement ou des deux tiers des propriétaires détenant au moins la moitié de cette superficie".

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver le règlement de la ZAE du Bois de Seigne à Alluy**

## Urbanisme – Sectorisation de la Communauté de communes pour le PLUi

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique que le bureau d'étude a commencé son travail sur la réalisation de notre PLUi et nous propose 2 sectorisations pour orienter le travail du diagnostic et le PADD.

La CCBLM, dans sa délibération sur la gouvernance du 11-07-2024, avait opté pour une sectorisation en 4 entités paysagères desquelles découlait la nomination de référents aux COPIL élargi et restreint.

Le bureau d'étude nous propose des secteurs plus équilibrés en termes de population. Voici les explications du bureau d'étude :

*Pour rappel, la sectorisation du territoire doit nous permettre, au stade diagnostique, d'affiner et de préciser localement les enjeux du PLUi ; et au stade PADD de territorialiser les objectifs et orientations (Production de logements, dév. éco, ...). [...] Faire référence aux anciennes communautés de communes n'est pas souhaitable politiquement. Aussi, je vous propose 2 alternatives (cf PJ) :*

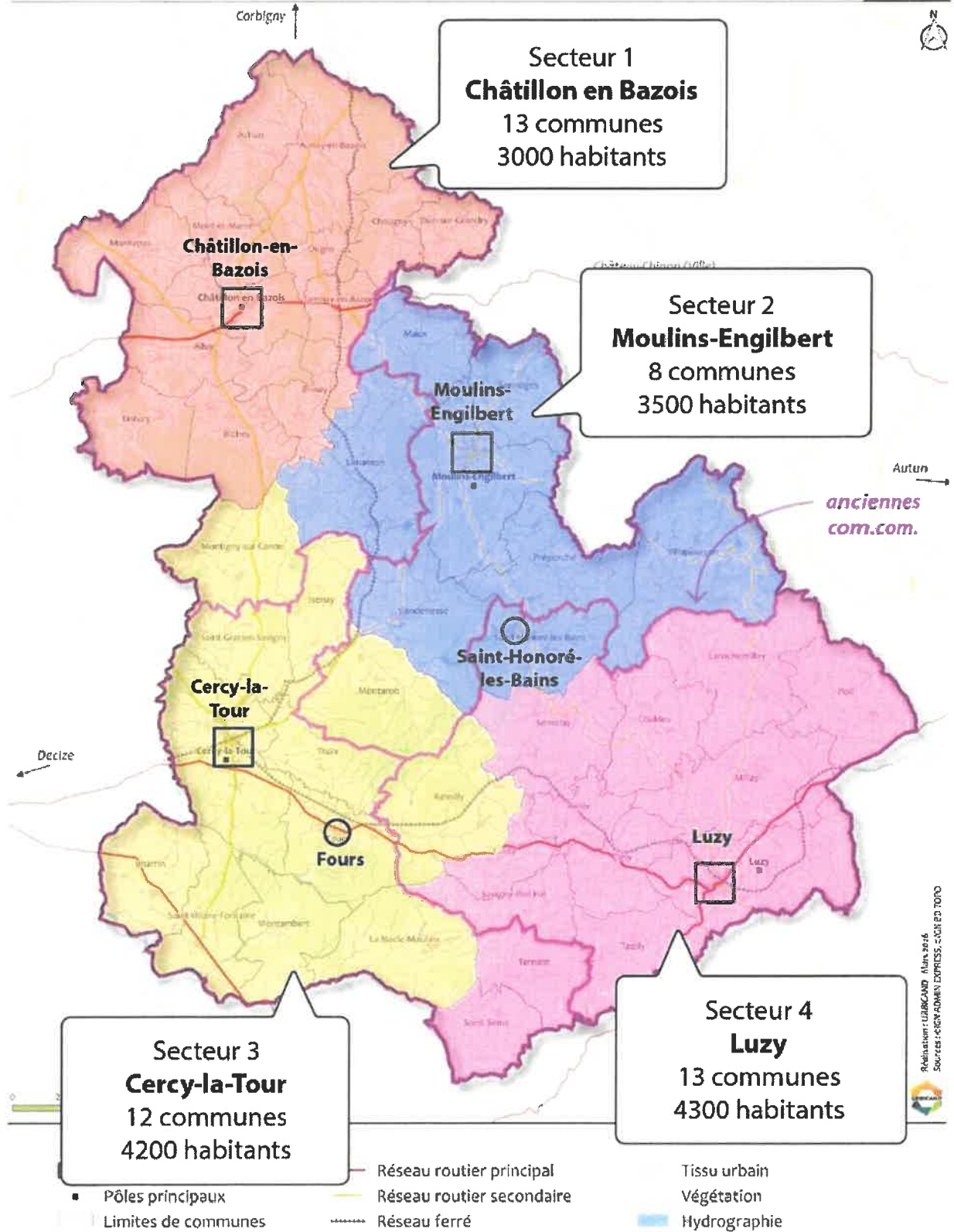
- Une division du territoire en 3 secteurs, inspirés des entités paysagères. Elle a l'avantage de rompre franchement avec les périmètres des anciennes comcom et de se fonder sur les caractéristiques physiques du territoire, mais fait « disparaître » Moulins-Engilbert [comme pôle] au profit des 3 autres pôles structurants.*
- Une division du territoire en 4 secteurs, chacun polarisé par l'un des 4 bourgs structurants de la CCBLM. Elle a l'avantage de valoriser chacun des pôles majeurs, et limite les « chamboulements » [...].*

*Les cartes figurent en contour rose les anciennes communautés de communes pour aider à repérer les évolutions. J'ai tenté d'équilibrer les secteurs en fonction du poids de population, mais la réalité des bassins de vie peut justifier de repasser telle ou telle communes dans un autre secteur ? Je vous laisse juge de la pertinence de ces découpages. J'opterai plutôt pour la proposition en 4 secteurs qui me paraît politiquement plus stable.*

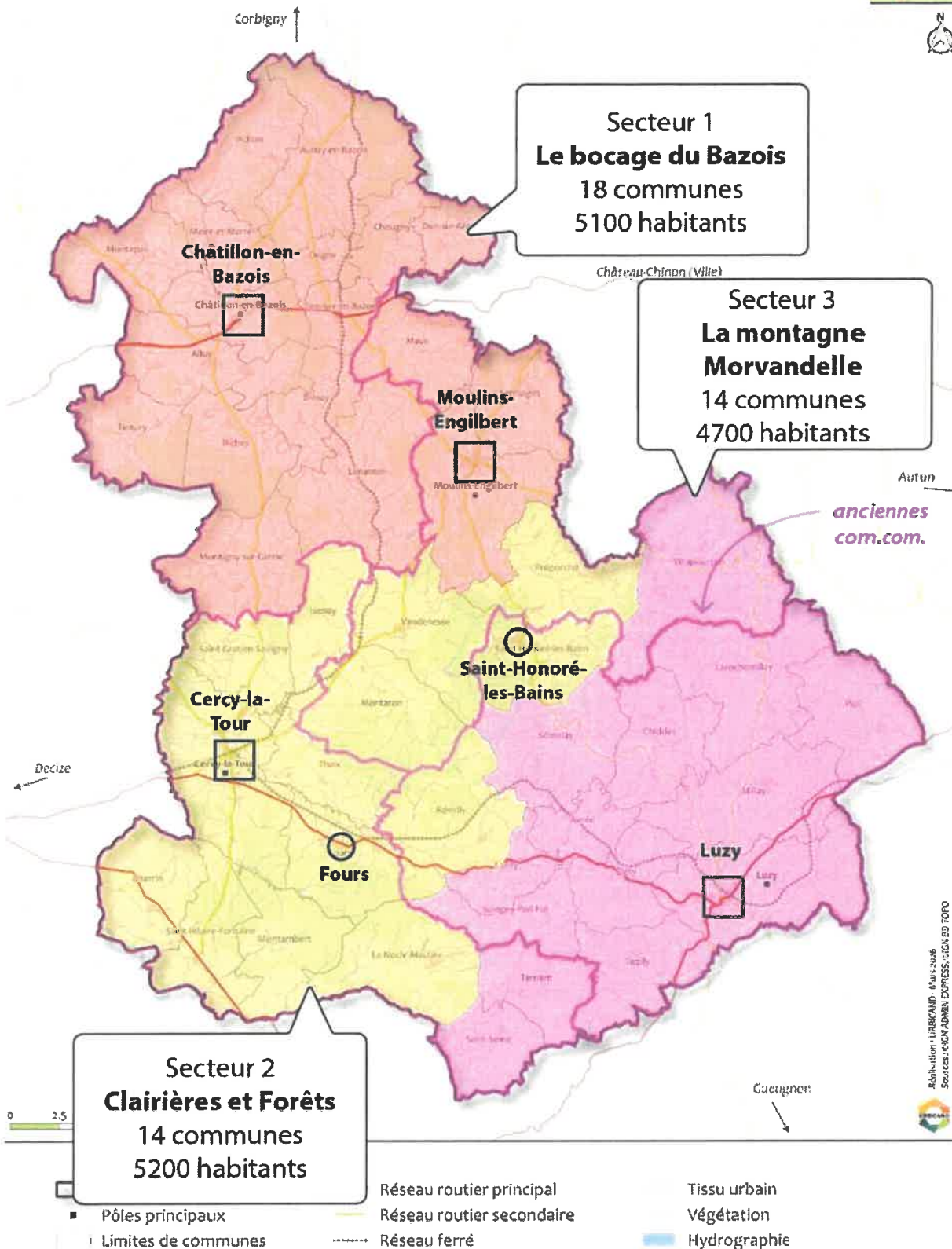
L'avis technique semble plutôt de regarder le territoire d'un point de vue bassin de vie, mais le découpage proposé par le bureau d'étude mérite peut-être de rebasculer certaines communes d'un secteur à l'autre.

**Il sera proposé au conseil communautaire de valider la sectorisation par bassin de vie telle que présentée.**

# PLUi : 4 secteurs polarisés par les 4 bourgs-centres



# PLUi : 3 secteurs inspirés des entités paysagères



## Questions diverses

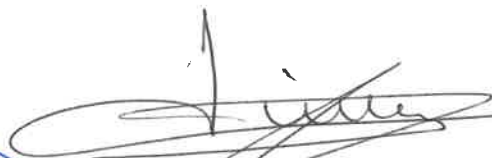
L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h45.

La Secrétaire de séance,



**Mme Dominique STRIESKA**

Le Président de la Communauté  
de Communes Bazois Loire Morvan



**Serge CAILLOT.**

